Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 22 AVRIL 2017

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

PALAIS DES CONGRES
DE DIJON
SALLE CLOS VOUGEOT

SOMMAIRE

Présentation de vos interlocuteurs

Le rapport moral du Président

Le rapport d'activités 2016/2017

Le rapport financier

Le rapport général du Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels au 30 juin 2016

Les comptes de résultat au 30 juin 2016 : fonctionnement et dégâts

L'annexe aux états financiers

Le rapport spécial sur les conventions réglementées

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2016

Les budgets 2017/2018 par activité

Les résolutions mises au vote

Propositions pour vos cotisations 2017/2018

PRESENTATION DE VOS INTERLOCUTEURS

– saison 2016/2017 –

Le Bureau

- **M. Pascal SECULA** — **Président**
- **M. Jean-Marc BELIN** — **Vice-président**
- **M. Michel CHALUMEAU** — **Vice-président**
- **M. Michel MONOT** — **Secrétaire Fédéral**
- **M. Dominique RIGAUD** — **Trésorier**
- **M. Yves LAMBERT** — **Trésorier-adjoint**

Autres Administrateurs

- **M. Henri BORDET**
- **M. Gabriel HENNEQUIN**
- **M. Michel JACQUINOT**
- **M. Didier LEPINE** *démission le 22-mars-17*
- **M. Gérard MUTIN** *coopté par le CA du 07-avr.-15, sous réserve ratification de l'AG*
- **M. Dominique NAULOT**
- **M. Stéphane PIGUET**
- **M. Alain ROUSSEAU**
- **M. Jean-Philippe SANZ**
- **M. Bernard SIRDEY**

Les Permanents fédéraux

- **M. Fabrice AUBERT** — **Directeur**
- **Mme Elena HINGER** — **Référent "administratif" Dégâts / Assistante**
- **Mme Fanny BUERICK** — **Opératrice de saisie – Secrétaire polyvalente**
- **Mme Flora GUILLAUMOT** (*CDD été*) — **Opératrice de saisie (administratif Dégâts)**
- **Mme Béatrice MONNET** — **Référent Administratif et Financier**
- **Mme Céline SIMON** — **Hôtesse d'accueil – Secrétaire polyvalente**
- **Mme Clara MOURAT** (*CDD été*) — **Opératrice de saisie (Guichet Unique)**
- **Mme Julia VEILLET** — **Aide-comptable – Secrétaire polyvalente**
- **Mme Mélody SCHWAAB** (*démission 28-sept.*) — **Chargée de Communication**
- **Mme Emilie LEONARDI** (*embauche 03-jan.*) — **Chargée de Communication**
- **M. Stéphane JAILLY** — **Référent Petit Gibier & Formations**
- **M. Jean-Luc JOBLIN** — **Référent Grand Gibier & "technique" Dégâts**
- **Mme Anaïs CHEVOT** — **Assistante Technique**
- **M. Maxime COPPERE** — **Technicien Cynégétique – Petit Gibier**
- **M. Stéphane MAÎTRE** — **Technicien Cynégétique – Grand Gibier**
- **M. Julien SERE** — **Technicien Cynégétique – Grand Gibier**
- **Mme Alexia BALAGUER** (*CDD alternance*) — **Agent Technique – Petits Gibiers**
- **M. Florent JOLY** (*démission 31-mars*) — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Marc MASSONAUD** (*embauche 06-fév.*) — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Marc MERCUZOT** (*embauche 02-nov.*) — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **Mme Amandine MULLER** — **Agent Technique – Prévention Dégâts**
- **M. Cyril PARDON** — **Agent Technique – Petits Gibiers**

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Afin de faire plaisir à mon Secrétaire fédéral en évitant de lui faire répéter quelques données chiffrées je ne vais pas vous présenter le bilan cynégétique de la saison écoulée.

Je vais plutôt essayer de vous décrire l'activité politique de la chasse de notre département depuis notre Assemblée Générale de 2016.

Rappelez-vous, du fait d'une ambiance tendue sur le terrain, un vœu concernant l'organisation des missions de louveterie avait été émis par une centaine de chasseurs et approuvé à l'unanimité en Assemblée Générale.

Cela a provoqué de la part de l'Administration une réaction positive, puisque immédiatement un groupe de travail a été créé par le Secrétaire Général de la Préfecture pour mettre à plat les problèmes et surtout pour élaborer un cahier des charges, une méthode de fonctionnement entre les agriculteurs, l'Administration et les chasseurs.

Dès le 1er juin cette méthode a été testée ; force est de constater que les choses ont radicalement changé.

Dès l'apparition de dégâts, là où le territoire est chassable et en période autorisée bien évidement, les chasseurs locaux sont prévenus et doivent intervenir en tir d'été ou en battue anticipée afin de protéger les cultures.

Pour la période hors chasse, nous demandions à ce que les chasseurs soient informés, associés lors des missions de louveterie nécessaires.

Là aussi sur le terrain cela s'arrange : certains louvetiers n'hésitent plus à venir à la rencontre des chasseurs locaux ; nous n'en demandions pas plus !

Dans la continuité de ces bonnes nouvelles, sous l'impulsion de la DDT et de son Directeur Jean-Luc IEMMOLO, ici présent, nous avons intégré un groupe de travail de l'Administration dans le cadre d'une démarche d'Amélioration continue.

L'objectif était tout simplement de fluidifier, clarifier nos méthodes de travail qui consistent, pour l'Administration, à instruire les 1 800 demandes de plans de chasse entre le 10 mars et le 15 mai, et qu'à la suite la Fédération puisse établir les 1 800 factures.

Il reste alors simplement une semaine pour distribuer les bracelets avant le 1er juin…

Cela peut sembler simple sur le papier.

Mais si on y intègre des changements récurrents de titulaires de plans de chasse et des modifications de territoires, qui, par ricochet modifient l'équilibre financier des 104 massifs sangliers, cela devient nettement plus compliqué, d'où la nécessité, là aussi, d'établir une méthodologie rigoureuse avec l'Administration.
C'est ce qui est en train d'être fait et testé cette année.

L'événement phare de l'année écoulée est bien sûr la réalisation et le déménagement de notre Fédération à Norges-la-Ville.

Nous sommes depuis le 1er septembre dans la Maison de la chasse et de la Nature.

Quel bonheur pour les Permanents et Élus de travailler dans un tel lieu !

Mais c'est aussi et surtout une fierté de vous recevoir Adhérents, Amis Chasseurs, de recevoir l'ensemble de nos partenaires institutionnels et cynégétiques dans un tel cadre.

Comme je vous l'ai déjà dit, on ne va pas s'arrêter là ; il reste à créer la vitrine externe dédiée à l'Éducation à l'Environnement mais j'y reviendrai en fin d'Assemblée Générale.

Ce site est également devenu le Siège de la nouvelle Région Cynégétique Bourgogne Franche-Comté que j'ai la chance de présider depuis quelques semaines.

J'en profite à cette occasion pour remercier le Conseil Départemental et leurs élus qui nous ont accordé une subvention de 42 700 euros, 50% nous ayant déjà été versés.

Concernant la Région, un engagement devrait se concrétiser par une convention et devrait nous apporter une subvention de l'ordre de 100 000 euros. Une délégation du Conseil Régional d'ailleurs est venue visiter notre site en début d'année ; à suivre.

Puisque nous avons déménagé, nous avons libéré le site rue des Perrières qui a donc été mis en vente depuis plusieurs mois.
Même si le marché de l'immobilier reste difficile, nous avons reçu quelques propositions concrètes d'acheteurs potentiels, non-satisfaisantes à nos yeux. Il faudra quand même analyser la charge fixe annuelle à supporter pour un tel bien immobilier ; c'est ce que nous ferons tout à l'heure lors de la présentation de nos comptes.

Pour terminer ce rapport moral, je souhaite mettre l'accent de notre renforcement budgétaire sur deux points.

- Le premier est l'action en faveur du petit gibier en augmentation significative de 50 000 €.

  Ce projet appelé "Oiseaux de souches sauvages" s'inspire de la méthode de la FDC 62 qui nous a fourni des œufs.

  L'objectif est de constituer un capital reproducteur de souche sauvage en produisant des faisandeaux ou des perdreaux gris sous poules naines.

  6 GIC se sont lancés dans ce projet de centres d'élevages : 5 pour le faisan commun et 1 pour la perdrix grise.

  Nous attendons une production d'environ 2 500 à 3 000 œufs au printemps pour environ 1 500 faisandeaux.

  Nous testerons cette méthode sur 3 ans et en tirerons les conclusions suivant les résultats obtenus concrètement sur le terrain.

  C'est un vrai enjeu car nous savons tous que le meilleur moyen de ramener des jeunes chasseurs parmi nous c'est d'avoir du petit gibier sur nos territoires.

- Le deuxième renforcement budgétaire est notre communication.

  Nouvellement relancée avec l'arrivée d'Emilie, nos actions sont multipliées dans ce domaine : page hebdomadaire dans le Bien Public, site Internet alimenté et mis à jour régulièrement, plusieurs mailing à destination des Présidents de Sociétés – sous réserve d'avoir obtenu leur adresse e-mail ou celle d'un représentant de leur Société –, Journées Portes Ouvertes les 6,7 et 8 octobre dernier, Foire Gastronomique à Dijon : 600 kg de terrines régalent 3 000 visiteurs, dont 2/3 de non-chasseurs, ou encore nos 6 réunions de secteurs qui nous ont permis de rencontrer 500 chasseurs environ, soit une baisse de 10% par rapport à l'an passé, peut-être la conséquence de nos multiples actions de communication tout au long de l'année ?
  En tout cas, cela reste un moment d'échange privilégié et d'écoute après la saison de chasse pour préparer la nouvelle saison cynégétique.

Je vous remercie de votre attention !

CAMPAGNE D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIERS 2015-2016

Ce sont **1 537 dossiers** de demandes d'indemnisations de dégâts de gibiers qui ont été ouverts durant la campagne 2015-2016 (1er juillet 2015 → 30 juin 2016), soit **+17,6% de dossiers** par rapport à la campagne précédente (2014-2015 comptait 1 307 dossiers).

Au 01/01/2017 – pour faire le lien avec les données du livret dégâts 2015-2016 –, le montant connu des indemnisations effectivement **payées** pour la campagne 2015-2016, est de 988 380 €.
NB : les comptes 2015-2016, arrêtés 3 mois auparavant par le CA fédéral, le 30/10/2016, en application des dispositions statutaires, constatent et provisionnent une indemnisation totale des dégâts de gibiers de 1 095 768 €, soit **+87,3%** par rapport aux indemnisations dégâts enregistrées dans la comptabilité 2014/2015.

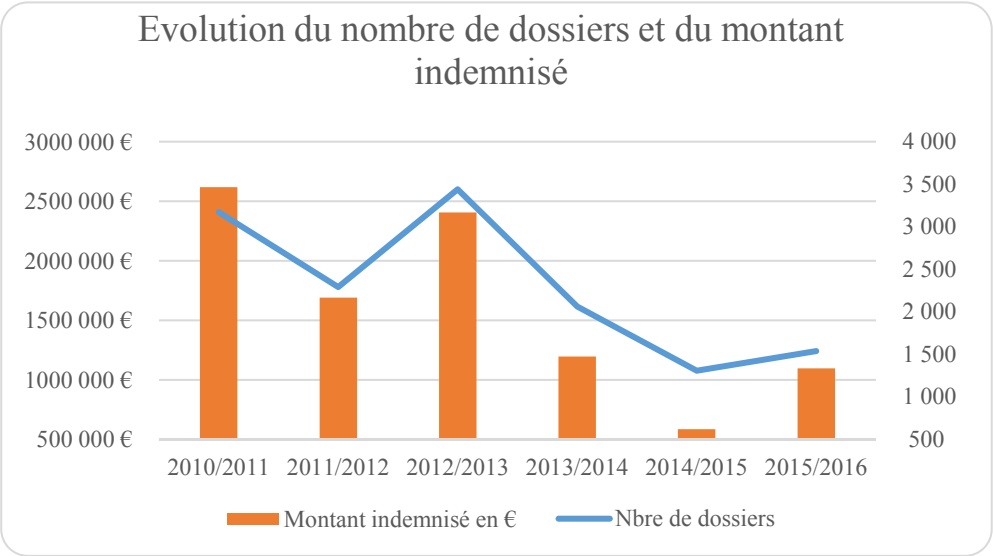

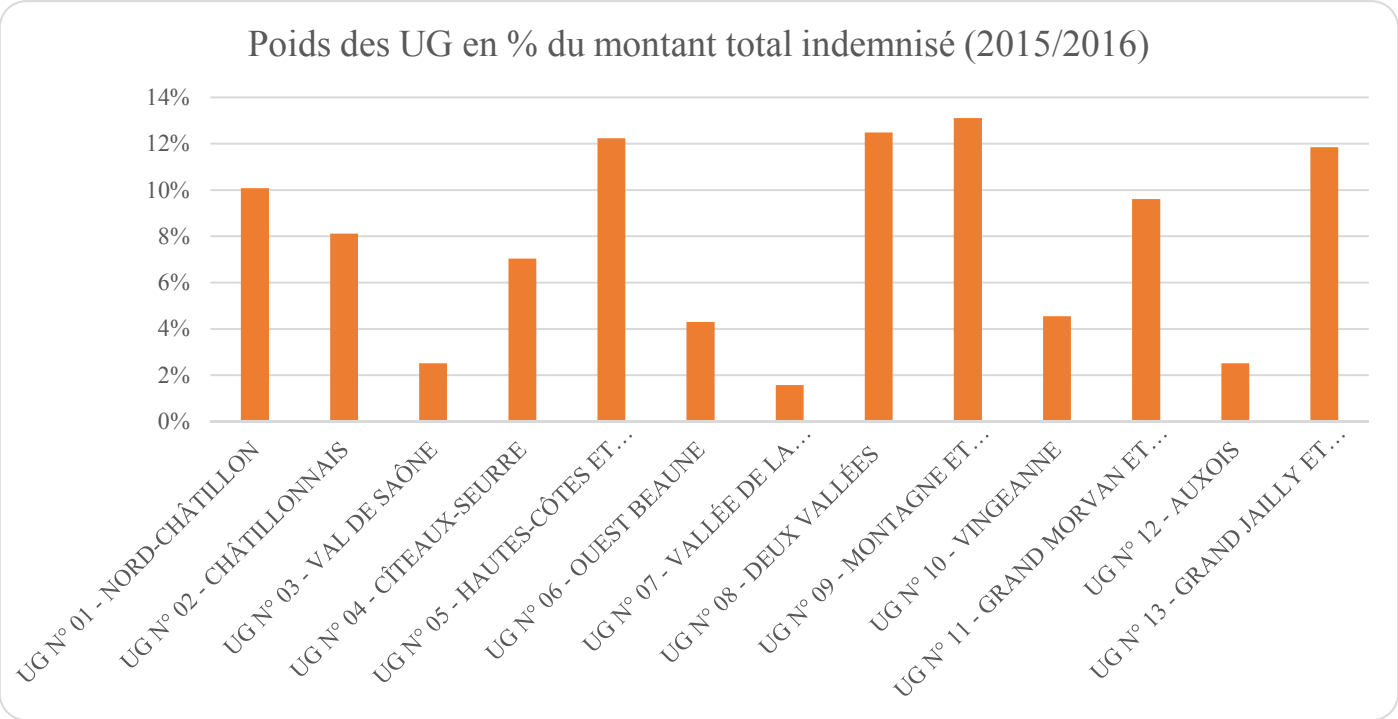

Au 01/01/2017, cela représente **72.680 quintaux** indemnisés, toutes cultures confondues et hors remises en état des prairies, contre 52.567 quintaux indemnisés sur 2014/2015 (**+38,3%**).

Pour mémoire, les différents tarifs d'indemnisation des denrées agricoles sont déterminés lors de trois réunions de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier" (CDCFS-FS).
Ces réunions paritaires où siègent représentants agriculteurs et chasseurs sont réparties sur l'année en fonction des grandes périodes culturales.

Les prix départementaux des denrées sont déterminés dans une fourchette de tarifs établis préalablement par la commission nationale d'indemnisation sur la base des marchés agricoles.

PRÉVENTION DES DÉGÂTS DE GRANDS GIBIER:

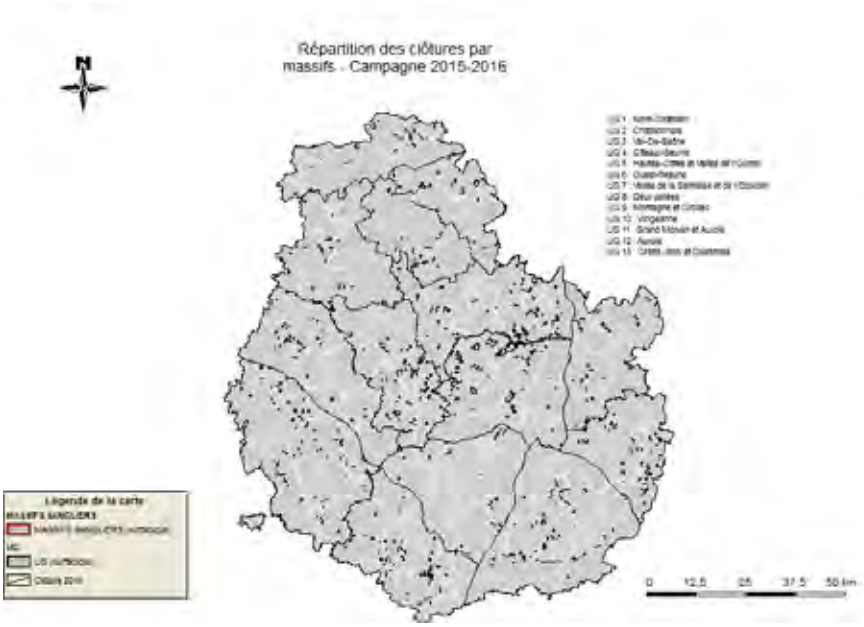

Pour la campagne **2015-2016**, **1 094 km** de clôtures ont été mis en place dans tout le département avec un total de **102 500€** subventionnés pour l'entretien de celles-ci (d'après la base de données au 21/02/2017).
Rappel : seules sont subventionnées les clôtures qui ont montré un fonctionnement correct suite aux contrôles successifs réalisés par les Agents fédéraux.
Le taux de fonctionnement de 94% sur la campagne, confirme l'engagement des chasseurs pour la prévention des dégâts de gibiers.

Répartition des clôtures par UG:

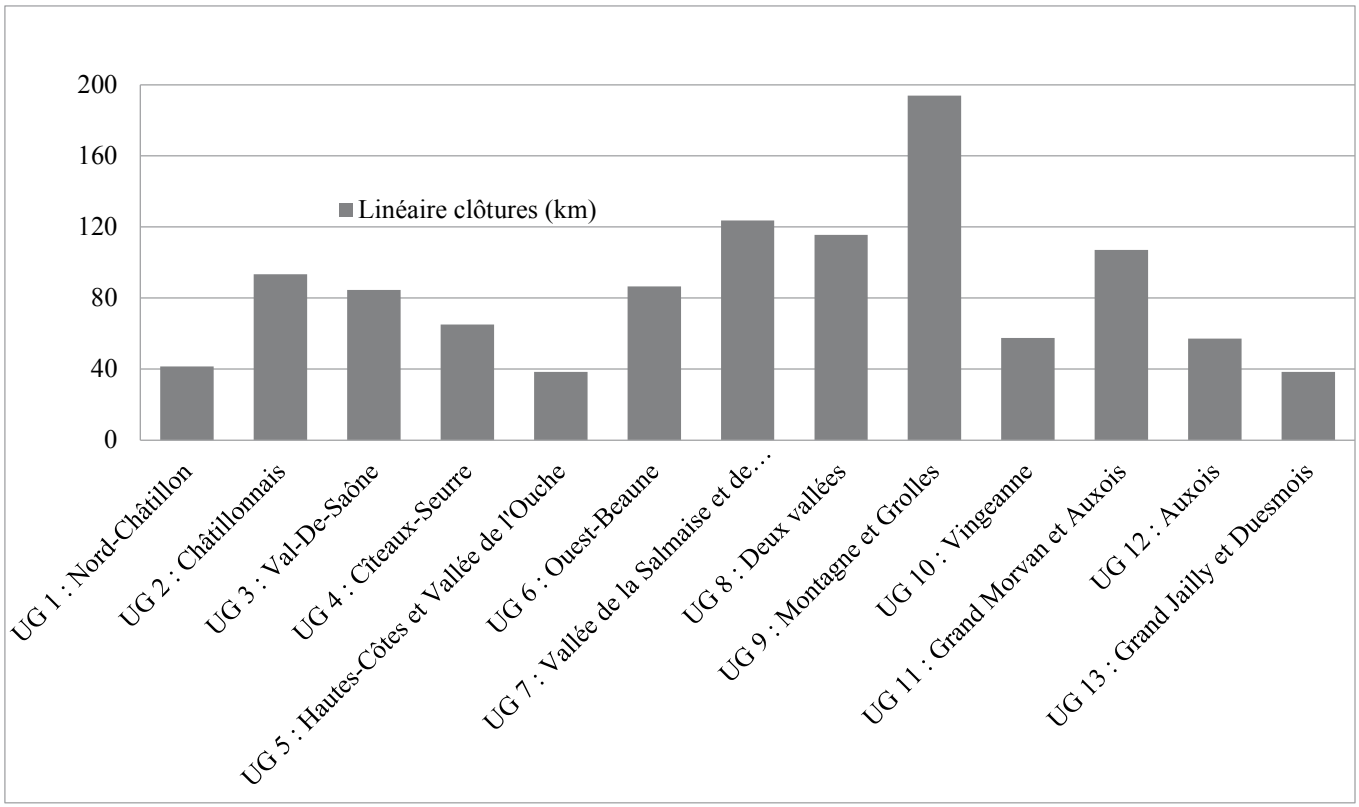

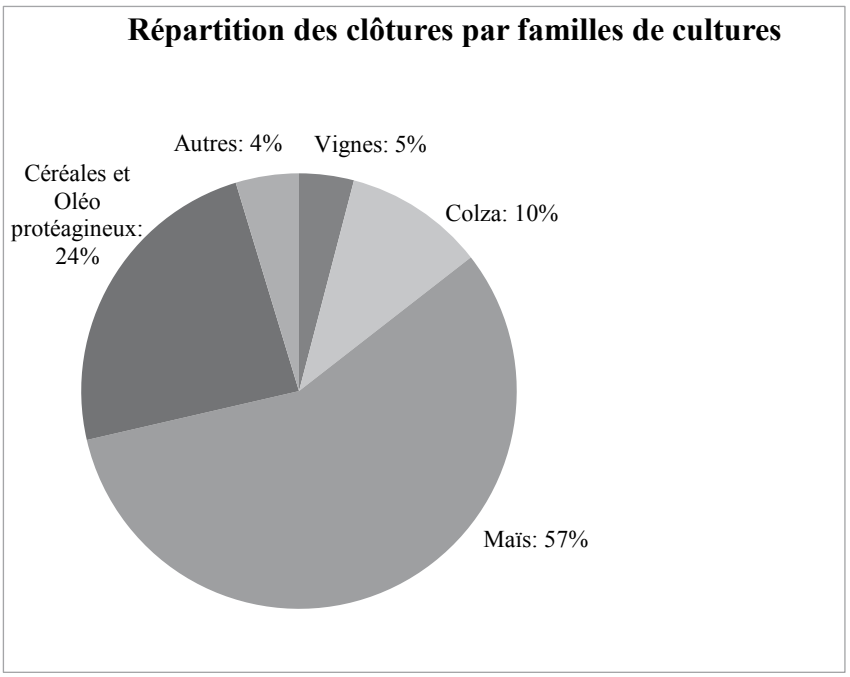

Répartition des clôtures par familles de cultures :

L'effort de prévention est toujours axé sur les **maïs** (57 % des clôtures mises en place), avec une livraison du matériel qui permet une mise en place des dispositifs dès le semis. Les clôtures sont généralement laissées en place sur les blés suivants, particulièrement sensibles.

Les clôtures sur colza servent à la prévention des dégâts de grands cervidés, principalement sur les zones de concentrations.

GRAND GIBIER - PLAN DE CHASSE 2016-2017

PLAN DE CHASSE SANGLIER :

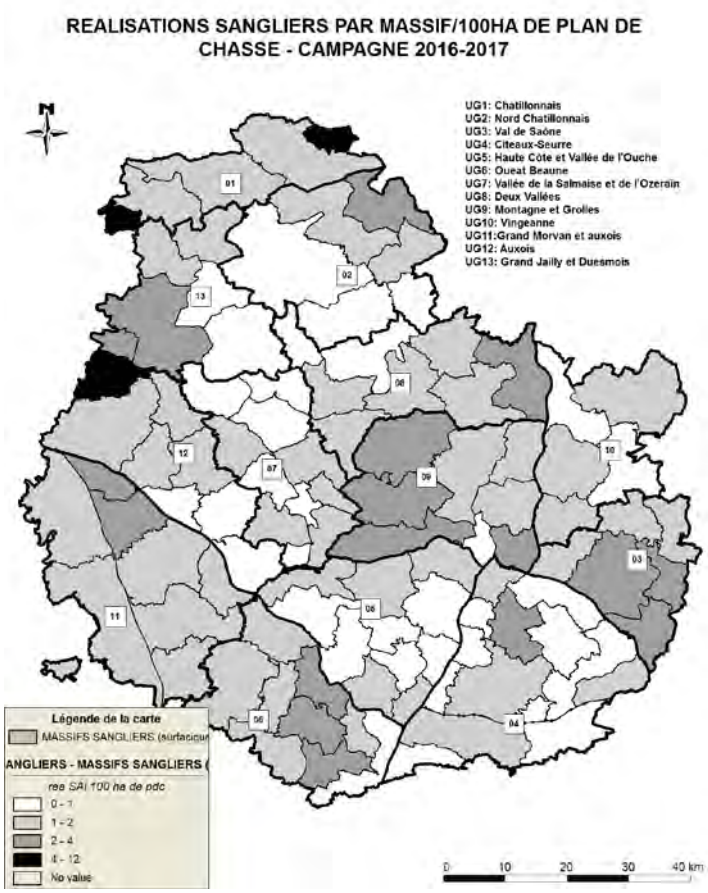

14 375 sangliers ont été attribués sur la campagne 2016-2017 sur l'ensemble des plans de chasse du département de la Côte d'Or, hors parcs de chasse.

Cette attribution, approchant celle de la campagne précédente, (14 642 attributions sur 2015-2016), a permis **un prélèvement de 8 924 sangliers.**

Le taux de réalisation moyen départemental est en baisse : **62%** cette année contre **70% la saison précédente**.

Le taux de réalisation par massif est très hétérogène avec des taux de réalisation compris entre **13%** et **97%** selon les secteurs.

On dénombre **1 338 sangliers** prélevés en moins par rapport à l'année dernière sur l'ensemble du département.

PLAN DE CHASSE CHEVREUIL :

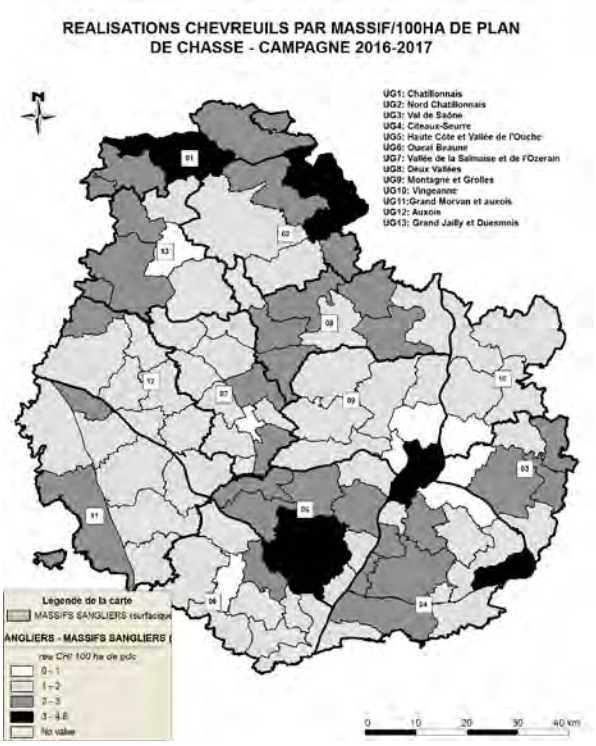

14 386 chevreuils ont été attribués sur la campagne 2016-2017, contre **14 001** chevreuils l'an passé.

La réalisation est en léger retrait cette année avec un taux départemental moyen de **81%** contre **84%** l'année précédente**.** Tout comme la saison 2015-2016, les **réalisations des plans de chasse chevreuils sont relativement homogènes** sur le département.

PLAN DE CHASSE GRANDS CERVIDÉS :

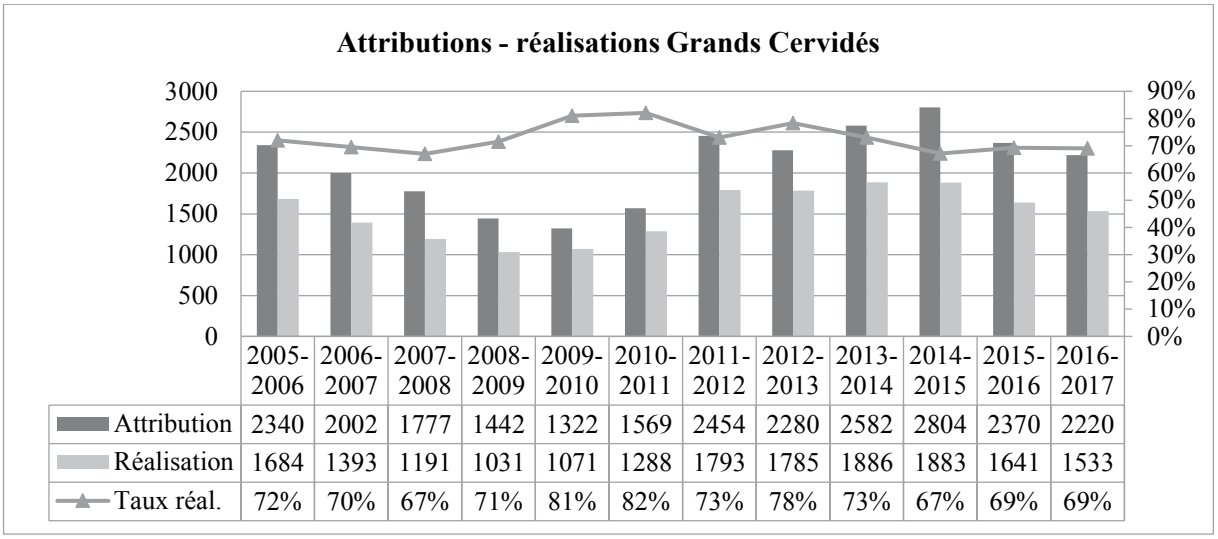

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Attribution	2340	2002	1777	1442	1322	1569	2454	2280	2582	2804	2370	2220
Réalisation	1684	1393	1191	1031	1071	1288	1793	1785	1886	1883	1641	1533
Taux réal.	72%	70%	67%	71%	81%	82%	73%	78%	73%	67%	69%	69%

La campagne des comptages aux phares des grands cervidés a été organisée sur les principaux massifs du département par le service technique de la FDC 21 et les services de l'ONF.

Cette campagne de comptage 2016-2017 a particulièrement été marquée par des conditions climatiques difficiles, avec une période de grand froid et de neige sur le mois de janvier 2017. Les conditions climatiques rigoureuses de cet hiver ont eu un impact négatif sur la présence des grands cervidés sur les zones de gagnage.

COMPTAGES GRANDS CERVIDÉS – HIVER 2016-2017 :

UG 1 :

Secteur Fontaine et Mercier et Nicey : La population de grands cervidés est bien installée sur le secteur du GIC Fontaine Mercier. En revanche une baisse est constatée sur le secteur de Nicey. Les préconisations d'attributions sont à la stabilité, voire une légère augmentation sur le secteur du GIC Fontaine-Mercier. Pour la zone Nicey une baisse des attributions est proposée. Concernant le reste des plans de chasse hors GIC et hors Nicey, il serait préférable de stabiliser les attributions pour l'année 2017-2018.

Secteur Beaumont et Val Saint Hubert : La population est en baisse sur ce secteur. Les animaux ne sortent plus du massif de Beaumont, compte-tenu d'une clôture qui entoure une grande partie du massif. Le taux de réalisation est en retrait sur ces plans de chasse. Pour accompagner le GIC Val Saint Hubert dans la gestion des Grands Cervidés, deux circuits historiques ont été réintégrés au planning de comptage cet hiver. Une baisse des attributions est préconisée sur le secteur.

UG 2 :

Secteur Chatillon – Ource – La Chaume : La population est en diminution depuis la saison 2010/2011, la baisse des attributions depuis 5 ans ne semble pas suffisante pour enrayer cette tendance. La préconisation sur cette zone est une baisse des attributions.

Secteur Brevon – Digeanne : La population sur le secteur semble en augmentation. La préconisation pour la prochaine saison est donc une augmentation des attributions.

UG4 :

Secteur Cîteaux : Les comptages montrent une diminution de la population en cohérence avec une baisse de la réalisation. La préconisation pour la saison 2017-2018 est de stabiliser voire une diminution des attributions.

UG5 :

Secteur Vallée de l'Ouche : La baisse de la population constatée depuis la fin la saison 2012-2013 continue cette année encore. Les attributions avaient déjà été diminuées lors de la dernière saison et il est préconisé de poursuivre cette baisse de celles-ci pour la saison 2017-2018.

Secteur Hautes Côtes : Les résultats des comptages montrent une population plutôt stable. Cependant la répartition sur ce secteur est assez hétérogène. Sur les secteurs historiques de concentration, les attributions resteront stables, et sur les secteurs périphériques à cette zone de concentration, les attributions seront plutôt revues à la baisse.

UG8 :

Secteur Deux Vallées : Les résultats des comptages confirment la baisse de la population sur ce secteur, la concentration historique de Saulx-le-Duc, se limite aujourd'hui à 150-200 animaux. Les secteurs périphériques à cette concentration constatent eux aussi une diminution des effectifs. À noter la création, à la demande du GIC des Deux Vallées, de deux circuits de comptages supplémentaires. Les attributions sur l'ensemble de ce secteur pourraient être diminuées de 10%.

UG9 :

Secteur Montagne : La population sur le secteur semble stable, cette tendance est renforcée par des niveaux de réalisation bons à très bons. Le linéaire de clôtures permanentes est toujours en augmentation, et a pour effet principal de contraindre la répartition des animaux sur le territoire. La préconisation d'attribution sur la Montagne dans et hors GIC, est à la stabilité par rapport à l'année passée.

CONTRATS CYNÉGÉTIQUES :

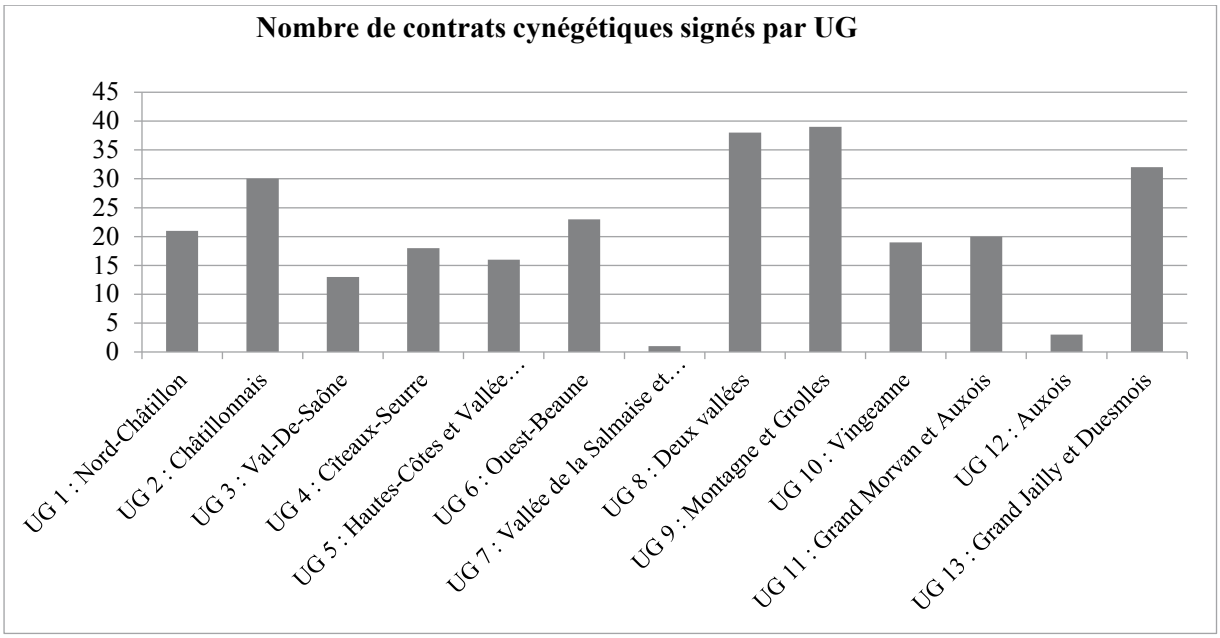

Depuis la mise en place du contrat cynégétique (2014), 283 contrats ont été signés. Ces contrats représentent 19,5% des plans de chasse éligibles (hors plans de chasse concernés par la zone d'interdiction totale d'agrainage) et 45% de la surface totale en plan de chasse éligible à l'agrainage.

RÉSEAU SAGIR :

La surveillance sanitaire repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs, des techniciens des Fédérations départementales et des Agents de l'ONCFS. Ces observateurs sont coordonnés par deux interlocuteurs techniques spécialisés dans chaque département, l'un de la Fédération des chasseurs et l'autre de l'ONCFS.

Les animaux sauvages trouvés morts ou malades sont transportés par des personnes disposant d'une autorisation spéciale jusqu'au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires où est réalisé le diagnostic.

L'ensemble des résultats est intégré dans une base de données nationale.

En Côte-d'Or, le réseau SAGIR a été mobilisé à 13 occasions en 2016-2017 contre 11 en 2015-2016. En moyenne, ce sont une dizaine de cadavres de grands gibiers qui est collecté chaque année, ce qui reste minime compte tenu des populations de grands gibiers présents sur l'ensemble du département.

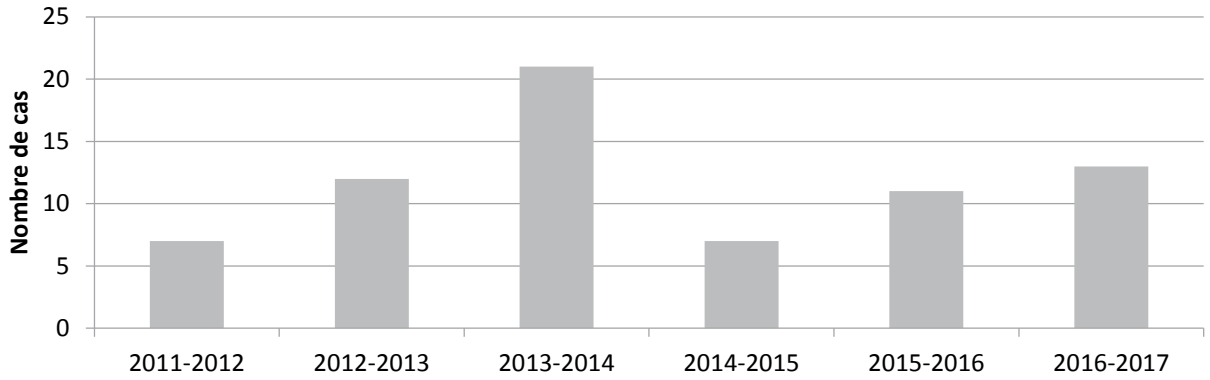

Pour assurer efficacement son rôle de surveillance sanitaire de la faune sauvage, le réseau SAGIR doit être d'avantage mobilisé. Un simple appel à la FDC permet de déclencher une opération de collecte et d'analyses d'un cadavre retrouvé sur vos territoires.

PETIT GIBIER

GIC PETITS GIBIERS :

De nouveaux détenteurs de droit de chasse ont adhéré aux différents GIC avec des extensions sur les GIC Petit Gibier Val de Seine, Val d'Ouche et Pays de l'Auxois. Les surfaces de "plaine" en GIC Petit Gibier représentent 37 000 Ha en 2015/2016 contre 36 000 Ha en 2014/2015 (nouveaux adhérents).

Des groupes de travail ont été mis en place entre les GIC Petit Gibier et la Fédération avec pour objectif d'échanger et de réfléchir ensemble pour améliorer les chances de réussite des projets de développement de petit gibier.

PROJET "OISEAUX DE SOUCHE SAUVAGE" :

Un des premiers projets issus de ces réflexions a été de travailler sur la souche des oiseaux. Pour ce faire, la FDC21 a rencontré plusieurs Fédérations qui ont conduit des actions de repeuplement réussies (FDC 62/28/76). Ainsi, dès la fin du printemps 2016, il a été décidé d'appliquer la méthode de la FDC 62 : l'élevage d'oiseaux de souche sauvage sous poules naines.

L'objectif est de constituer un capital de reproducteurs de souche sauvage en produisant des faisandeaux ou des perdreaux gris sous poules naines.

C'est ainsi que la FDC 62 nous a fourni des œufs de faisans communs et de perdrix grises de souche sauvage au printemps 2016. Les GIC volontaires accompagnés par la Fédération ont fabriqué les différents dispositifs nécessaires à la conduite de ces projets. Au total, 6 GIC se sont lancés dans ce projet de centre d'élevage : 5 pour le faisan commun et 1 pour la perdrix grise.

Le but de ces centres d'élevage est de devenir autonomes en production d'oiseaux de souche sauvage.

Par ailleurs, en 2016, nous avions sollicité l'ONCFS et avions pu bénéficier de 2 000 faisandeaux âgés de 10 semaines. Ces oiseaux ont été lâchés dans 3 GIC.

Les comptages au chant permettront d'évaluer la réussite de ces opérations.

Cet hiver, les volières ont été construites ou adaptées aux besoins spécifiques de ces opérations.

Des couvoirs et caisses d'élevage ont été fabriqués par les bénévoles des GIC accompagnés de la Fédération (Administrateurs et service technique Petit Gibier). Ces travaux ont mobilisé plus de 120 journées-homme de travail bénévole à la Maison de la Chasse et de la Nature.

Pour ce printemps 2017, les GIC disposent de plus d'une centaine de poules faisanes. Nous attendons une production d'environ 2 500 – 3 000 œufs au printemps pour environ 1 500 faisandeaux.

LIÈVRE & RENARD :

Comptages nocturnes lièvres

Des comptages nocturnes ont été organisés dans 116 communes contre 109 l'an passé soit + 6%. Pour ce faire plus de 4 000 km de circuits ont été parcourus mobilisant plus de 1 000 bénévoles. Au total près de 3 400 lièvres et près de 650 renards ont été observés.

Tendances d'évolution des populations de lièvres et renards d'après les IK :

	Lièvre	Renard
Val de Saône	↘↘	↘
Vingeanne	↘	=
GIC du Val de Seine	↗	=
GIC du Val d'Ouche	↘↘	↘
GIC de la Plaine de Genlis	=	=
GIC Tille Norge	↘↘	↘
GIC Saône Nacey	↗	↘
GIC Pays de l'Auxois	↘	↗↗
GIC Auxois Châtillonnais	↘↘	↘
Plaine de Beaune	↘↘	↘
Côte viticole	↘↘	↘↘

La mauvaise reproduction a impacté plus ou moins fortement les populations de lièvres selon les secteurs. Une baisse des Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) est observée dans la majorité des secteurs suivis depuis plus de 3 ans. Il faudra être vigilant sur le niveau des attributions pour la saison 2017/2018.

Analyse de l'âge des lièvres

168 pattes de lièvres ont été collectées et radiographiées grâce à la participation des GIC Petit Gibier et Sociétés volontaires réparties sur 16 communes. Les résultats confirment une mauvaise réussite de la reproduction en 2016 avec seulement 38 % de jeunes dans les tableaux de chasse.

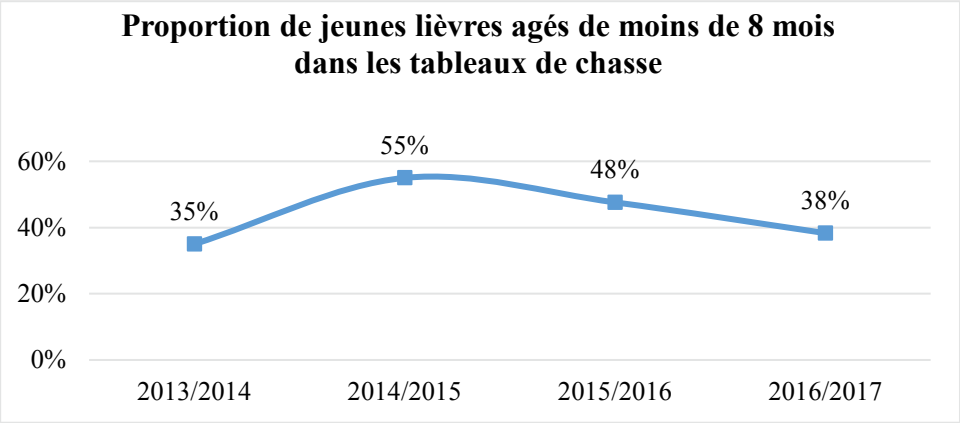

FAISANS ET PERDRIX

Comme chaque année, des comptages au chant sont réalisés par les Sociétés de chasse œuvrant au développement du faisan commun. En 2016, plus de 205 coqs chanteurs ont été recensés sur 5 600 Ha suivis.

En été, les échantillonnages de compagnies ont montré une reproduction médiocre voire mauvaise dans certains secteurs. Le printemps frais et pluvieux n'a pas été favorable à la réussite de la reproduction.

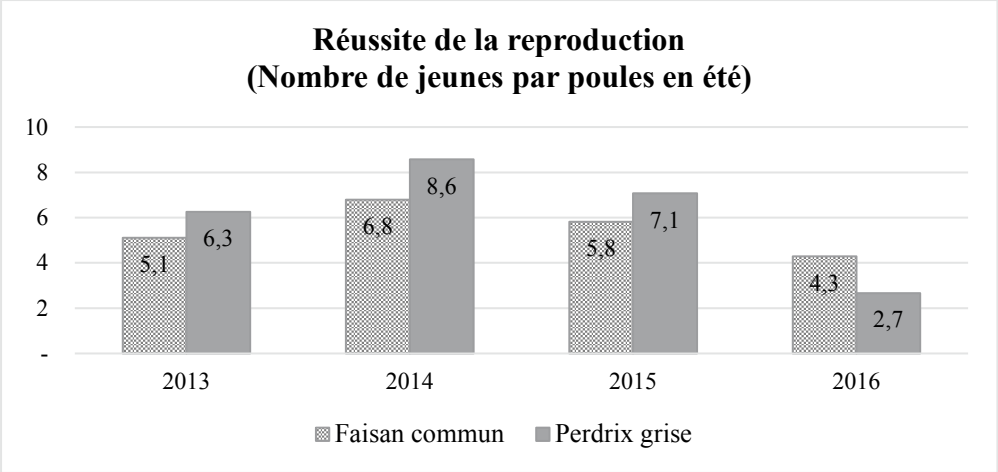

LAPIN DE GARENNE :

8 reprises ont été organisées par la Fédération et/ou les louvetiers. 7 sociétés de chasse en convention de gestion lapins avec la Fédération ont bénéficié de 76 lapins repris. Hormis au sud du département, deux épisodes de mortalités ont été observés (juin et septembre).

BILAN DES CARNETS BÉCASSES :

Pour la saison 2015/2016, 3 503 carnets de prélèvements bécasses ont été délivrés par la FDC. Au total, 3 256 bécasses ont été prélevées d'après les carnets retournés à la FDC 21.

31 % des chasseurs ont prélevé au moins un oiseau. Le prélèvement moyen de ces chasseurs est de 4,2 bécasses pour ces chasseurs, soit un prélèvement moyen le plus élevé depuis la mise en place du PMA National en 2011/2012.

Durant cette saison, la chasse à la bécasse a été suspendue par arrêté préfectoral au motif de grand froid pour la période du 22/01 au 31/01.

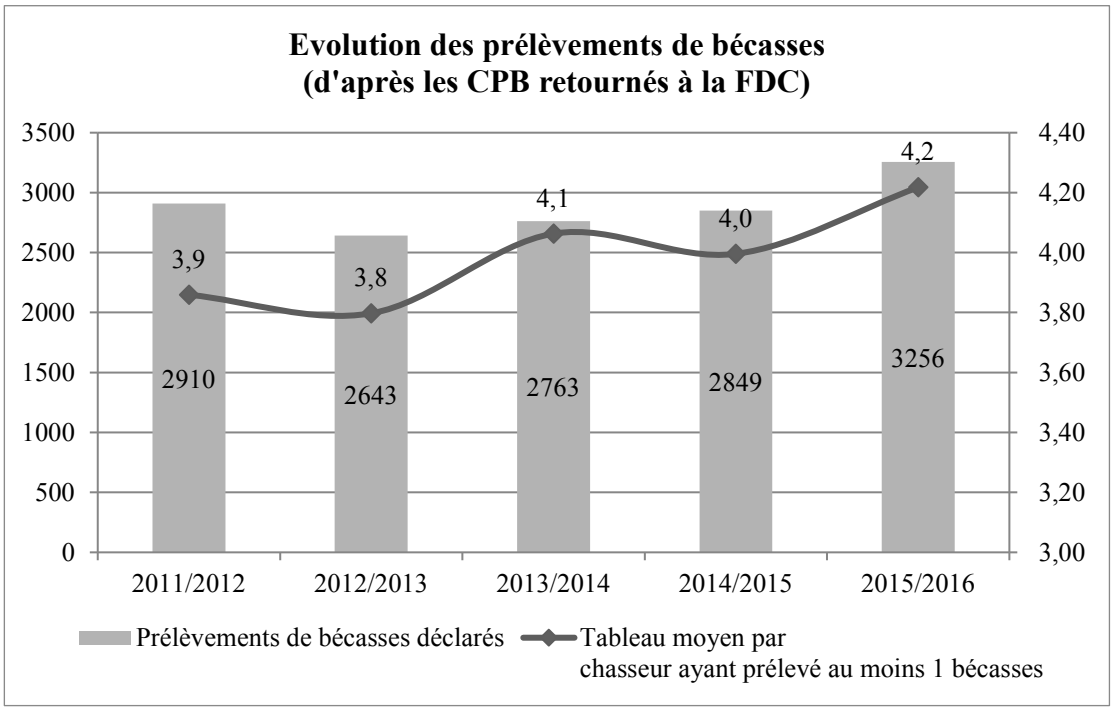

FORMATIONS

En 2016, plus de 400 personnes ont été formées (permis de chasser inclus).

Nota : ces données sont harmonisées avec celles **annuelles** de l'ONCFS.

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

Pour l'année 2016, 224 personnes ont été reçues à l'examen soit une hausse de 17 % par rapport à l'année 2015.

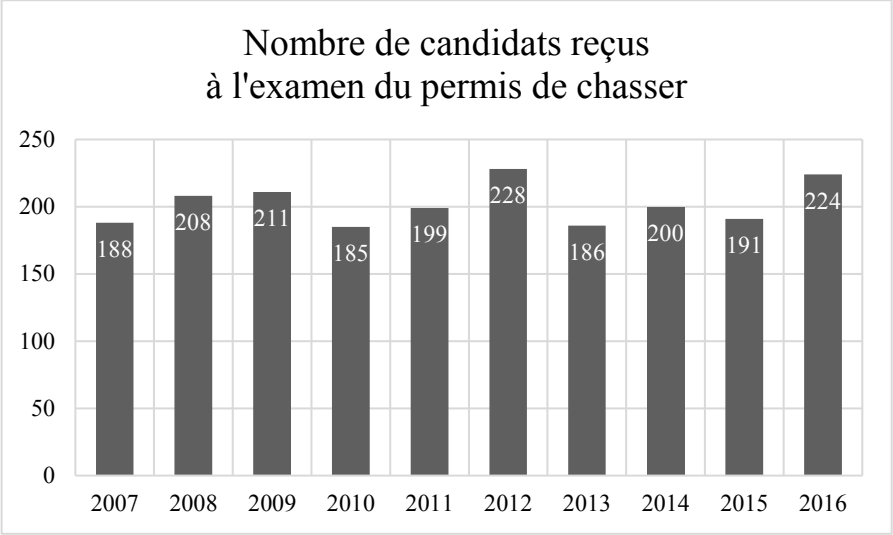

Le taux de réussite à l'examen est 75,4 % (hors rattrapage). Ce taux est en hausse par rapport à 2015, et toujours supérieur au taux de réussite national (69,6 %) soit + 5,8 points.

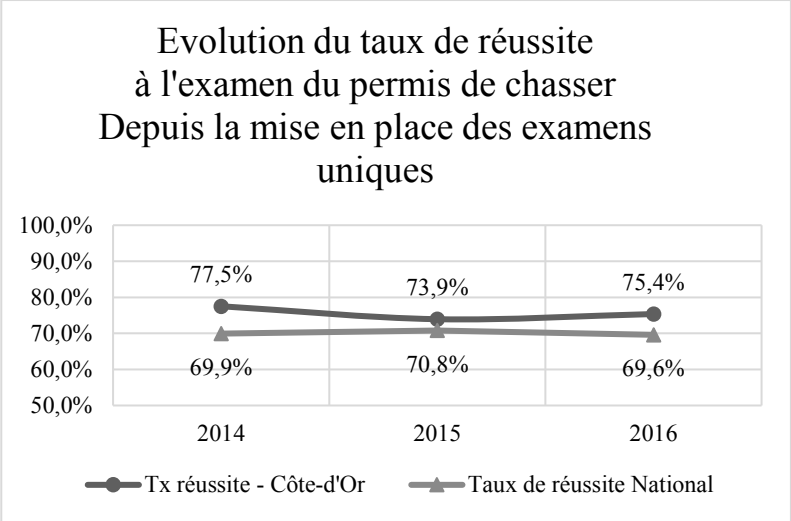

LES AUTRES FORMATIONS FÉDÉRALES :

Voici le bilan 2016 des personnes formées pour les autres formations conduites par la FDC :

- Piégeage : 53 futurs piégeurs agréés formés en 3 sessions.
- Sécurité à la chasse : 51 chasseurs formés en 3 sessions.
- Hygiène et Venaison : 26 personnes formées en 1 session.
- Chasse accompagnée : 45 jeunes formés en 2 sessions.
- Chasse à l'arc : 39 chasseurs formés en 3 sessions.
- Garde particulier : 19 chasseurs formés en 1 session.

ADHÉRENTS DE VOTRE FÉDÉRATION

Au 31 mars 2017, la Fédération compte **1.395 adhérents territoriaux** "affiliés" : adhérents obligatoires au titre plan de chasse ou du plan de gestion, adhérents territoriaux volontaires (adjudicataires ONF), adhérents au Contrat de Services Petit Gibier.

Toujours au 31 mars 2017, la Fédération enregistre **13.232 validations** de permis ; ce chiffre évoluera encore de quelques unités pour être définitivement connu à l'articulation de la nouvelle saison.
2016-2017 devrait donc enregistrer une baisse du nombre d'adhérents chasseurs par rapport à la saison 2016-2017 ; c'est le 3ème épisode de baisse depuis 2004/2005.

Le nombre de **validations annuelles départementales** 2016-2017 **diminue légèrement** par rapport à 2015-2016 (- 1,1 %), et le nombre de validations annuelles nationales continue de baisser (- 2,2 %).
Le nombre de **validations temporaires** 3 jours ou 9 jours **continue de progresser** d'une saison sur l'autre (+ 4,5 % par rapport à 2015-2016).

	Validations	Δ		
2004/2005	10 798			
2005/2006	10 687	– 111	– 1,0 %	
2006/2007	10 725	+ 38	+ 0,4 %	
2007/2008	11 393	+ 668	+ 6,2 %	
2008/2009	12 098	+ 705	+ 6,2 %	
2009/2010	12 679	+ 581	+ 4,8 %	
2010/2011	13 203	+ 524	+ 4,1 %	
2011/2012	13 038	– 165	– 1,2 %	
2012/2013	13 249	+ 211	+ 1,6 %	
2013/2014	13 305	+ 56	+ 0,4 %	
2014/2015	13 312	+ 7	+ 0,1 %	
2015/2016	13 382	+ 70	+ 0,5 %	
2016/2017	13 232	– 150	– 1,1%	(au 31 mars 2017)
	soit, en 12 saisons :	+ 2 434	+ 22,5 %	

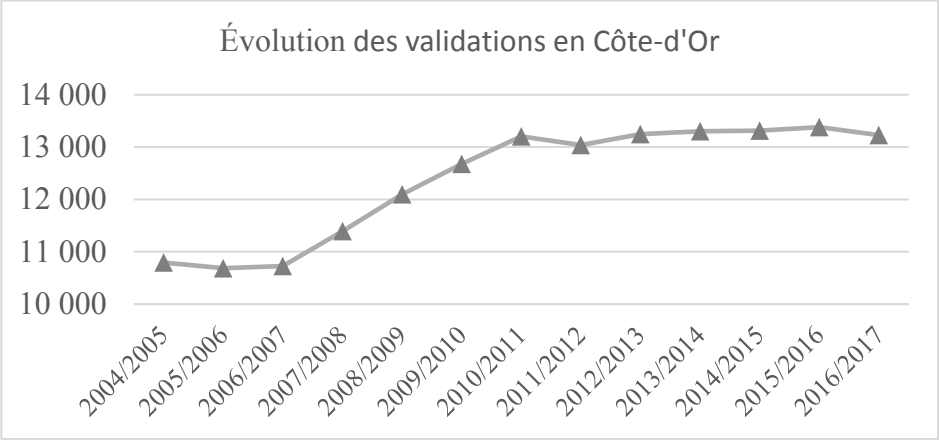

Au 31 mars 2016, la Fédération départementale des Chasseurs de Côte-d'Or enregistre donc **14.627 adhérents** (- 0,4 % par rapport au 31 mars 2016), confirmant son positionnement parmi les premières structures associatives du département en termes d'adhérents, de "force bénévole" et de représentativité.

RAPPORT FINANCIER

Cet exercice est marqué par un évènement majeur : l' ouverture de la nouvelle Maison de la Chasse et de la Nature.

Les grands équilibres sont néanmoins respectés, un investissement de 2 717 K€ au 30 juin, financé par emprunt à concurrence de 2 000 K€ sur 20 ans, le reste en autofinancement, avec notamment la vente attendue de l'ancien siège de la rue des Perrières à Dijon.

Après un exercice 2014/2015 historiquement faible en terme de dégâts (moins de 600 K€), nous avons retrouvé un volume de dégâts de 1 100 K€ pour un budgété de 1 200 K€ ce qui nous permet de tenir le budget, et avec une excellente maitrise de nos charges, de consolider notre structure financière.

Vous trouverez ci-annexé :

- Les états financiers complets,
- Le détail des activités fonctionnement d'une part, et dégâts d'autre part,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Les budgets 2017/2018

Comptes de l'association

Les comptes 2015/2016 de votre Fédération présentent un **excédent de 275 556 €** pour un budgété de 113 300 €.

L'excédent trouve son origine dans une indemnisation des dégâts légèrement inférieure au budget et des recettes dynamiques, avec notamment un nombre de bracelets supérieur au budgété.

Nous noterons au passage que les honoraires et vacations concernant les dégâts sont eux aussi inférieurs au budgété.
Le résultat de l'activité dégâts s'élève à 89 281 €.

Conformément au budget, la répartition de la masse salariale entre le fonctionnement et l'activité dégât est de 50-50 contre 66-34 antérieurement, ce qui est plus en adéquation avec la réalité des prestations fournies.

Les produits financiers sont en nette diminution, ainsi qu'annoncé lors de notre dernière assemblée et ce, en conformité avec l'évolution des taux sur les marchés monétaires.

Sur l'activité fonctionnement, les postes de frais sont en tous points maitrisés tandis que les recettes sont en ligne avec le budgété. La contribution exceptionnelle « nouveau siège » est intégrée pour la première fois et représente un montant de 112 850 €. Le compte de résultat fonctionnement est excédentaire de 186 275 €, contre 113 300 € prévu au budget.

Le bilan se présente avec une structure solide, des actifs immobilisés pour 3 094 675 €, en raison des travaux en cours au 30 juin pour la réalisation de votre Maison de la Chasse et de la Nature, des actifs circulants pour 7014 057, des dettes courues pour un montant de 4 339 575 € (y compris un emprunt de 1 784 620 € pour financer en partie la construction), le tout **pour des fonds propres de 5 733 678 €,** en progression de 275 556 €, montant du résultat de l'exercice.

Budget 2017/2018

Le budget dégâts est revu à la hausse à mi-chemin entre les dépenses réalisées en 2015/2016 et le budget 2016/2017, et tient compte de l'augmentation subvention « appel à projet Grand Gibier », de la « veille sanitaire Grand Gibier », du plan de communication et de la hausse programmée des amortissements liés à la nouvelle Maison de la Chasse et de la Nature. Le total des charges estimées s'élève à 1 994 850€ dont 800 000€ au titre de l'indemnisation des dégâts comme pour le budget de l'an passé.

Le budget fonctionnement est en très légère hausse de 1.28%, par rapport au budget 2016/2017, avec un total de 1 168 300€. Il comprend notamment quelques réattributions de charges entre budget fonctionnement et dégâts, l'accroissement de l'accompagnement « Projets Petits Gibiers », et l'accroissement prévisible des charges d'amortissement du nouveau siège.

Les recettes fonctionnement ont été budgétées en légère baisse de 1.40%, pour arriver à un résultat budgétaire équilibré.

Il vous est donc proposé de voter un budget global 2017/2018 à l'équilibre.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 30/06/2016)

Aux Membres,
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR
RD 105 – Les Essarts – CS10030
21490 NORGES LA VILLE CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels du « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Je me suis assurée du respect des principes énoncés dans les règles générales de la partie I de l'annexe concernant la comptabilisation des dégâts de gibier et de leur cohérence par rapport aux réalisations des mois qui ont suivi la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fontaine les Dijon, le 7 Avril 2017

Le commissaire aux comptes

Marie-France PERRIN
Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de Dijon

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2016

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

BILAN ACTIF ASSOCIATION

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/06/2016	Net au 30/06/2015
*** ACTIF IMMOBILISE**				
Immobil. incorporelles				
Frais financiers à amortir	-		-	-
Déficits à amortir	-		-	-
Trav.entretien modernisation	-		-	-
Droit au bail	-		-	-
Autres immob.incorporelles	86 669	82 911	3 758	4 215
Immobil. corporelles				
Terrains	273 498	9 214	264 284	148 210
Constructions sur sol propre	666 584	623 467	43 117	51 451
Constructions / sol d'autrui	-	-	-	678
Installations techniques	228 358	221 629	6 730	8 369
Matériel & mobilier services	-	-	-	-
Autres immobilisations corp.	307 805	252 841	54 963	72 593
Immob. corporelles en-cours	2 716 753	-	2 716 753	137 081
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobil. financières				
Participations & créances rat	-	-	-	-
Créances rat.à participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financ	5 070	-	5 070	4 029
Actif immobilisé Total	**4 284 737**	**1 190 062**	**3 094 675**	**426 627**
*** ACTIF CIRCULANT**				
Stocks				
Matières premières, approvis.	35 799	-	35 799	19 720
En-cours	-	-	-	-
Produits intermédiair.& finis	-	-	-	-
Avances & acomptes /commandes	-	-	-	-
Créances de fonctionnement				
Débiteurs & compts. rattachés	-	-	-	-
Clients	13 801	-	13 801	23 039
Personnel débiteurs divers	-	-	-	-
Personnel avances	183	-	183	183
Débiteurs divers	38 078	-	38 078	97 779
Etat Investissement	-	-	-	-
Etat Fonctionnement	-	-	-	-
Divers				
Créances diverses	24 660	-	24 660	34 200
Valeurs mobilières de placement	4 815 920	-	4 815 920	815 112
Disponibilités	1 996 551	-	1 996 551	5 942 868
Charges constatées d'avance	89 065	-	89 065	93 561
Actif circulant Total	**7 014 057**	**-**	**7 014 057**	**7 026 462**
*** DEFICIT A RECUPERER**				
Déficit de l'ex. à récupérer				
*** CHARGES A REPARTIR /EX.**				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
T O T A L A C T I F			**10 108 732**	**7 453 089**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2016

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

BILAN PASSIF ASSOCIATION

	Net au 30/06/2016	Net au 30/06/2015
*** FONDS PROPRES**		
Fonds dotation sans dr.rep.		
Fonds de dotation sans dr.rep	1 142 334	1 142 334
Fonds dotation avec dr.rep.		
Valeur d'apport biens non aff	-	-
Valeur d'apport biens affect.	-	-
Fonds trésorerie sous contrat	-	-
Subventions d'investis. s/c.	-	-
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés à reporter	4 315 788	2 574 830
Résultat exercice	**275 556**	**1 740 958**
Subvention d'investissmt.		
Subvention d'investissement	-	-
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme	-	-
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	**5 733 678**	**5 458 122**
*** PROV./ RISQUES & CHARGES**		
Provisions pour risques	35 479	35 479
Provisions pour charges	-	-
TOTAL II	**35 479**	**35 479**
*** FONDS**		
Fonds Dédiés sur lég et don.	-	-
TOTAL III	**-**	**-**
*** DETTES**		
Emprunts et dettes établ.créd	1 783 484	-
Découverts et concours bancaires	-	-
Emprunts et dettes diverses	1 636	-
Av.& acptes recus/prestations	-	-
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs/cpts rat.	783 649	211 522
Dettes fiscales et sociales	66 114	47 873
Autres	-	-
Dettes diverses		
Dettes/immob.et cptes rattac.	-	-
Dettes fiscales et sociales	91 135	124 264
Autres dettes	1 146 578	801 704
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	466 979	774 124
TOTAL IV	**4 339 575**	**1 959 488**
Excédent de l'ex.à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
TOTAL V		
T O T A L P A S S I F	**10 108 732**	**7 453 089**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2016

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

	du 01/07/15 au 30/06/16	du 01/07/14 au 30/06/15
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	2 128 114	2 845 393
Produits des activités annexes	43 814	27 138
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	170 024	166 097
Autres produits gestion cour.	1 125 124	997 701
Reprise de provisions & transfert de charges	22 318	1 685
Total produits fonctionnement	**3 489 394**	**4 038 013**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	503 090	422 956
Charges sociales et fiscales	299 124	249 500
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	992	-
Honoraires (concours perm.)	289 634	256 888
Consommations	1 223 739	714 301
Services extérieurs	223 147	157 027
Autres services extérieurs	412 208	401 283
Impôts,taxes et vers. assim.	10 250	10 257
Autres charges courantes gest	247 868	179 264
Dot. Amortiss. & Provisions	51 172	53 521
Total charges fonction.	**3 261 223**	**2 444 997**
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	**228 171**	**1 593 016**
Produits financiers	74 567	190 963
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	8 618	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	**65 949**	**190 963**
RESULTAT COURANT	**294 120**	**1 783 979**
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	-	2 800
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	678	-
Résult. exceptionnel	**- 678**	**2 800**
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	**17 886**	**45 821**
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**275 556**	**1 740 958**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2016

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

COMPTE DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

	du 01/07/15 au 30/06/16	du 01/07/14 au 30/06/15
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	16 442	14 551
Produits des activités annexes	42 244	25 938
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	79 172	83 070
Autres produits gestion cour.	1 122 508	997 701
Reprise de provisions & transfert de charges	20 643	1 685
Total produits fonctionnement	**1 281 009**	**1 122 945**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	251 545	286 613
Charges sociales et fiscales	149 873	168 692
Personnel extérieur	992	-
Honoraires (concours perm.)	80 361	68 713
Consommations	79 651	71 555
Services extérieurs	72 549	88 651
Autres services extérieurs	295 510	312 271
Impôts,taxes et vers. assim.	8 938	8 732
Autres charges courantes gest	111 744	76 630
Dot. Amortiss. & Provisions	43 535	47 946
Total charges fonction.	**1 094 699**	**1 129 802**
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	**186 310**	**- 6 858**
Produits financiers	6 503	58 177
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	4 309	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	**2 194**	**58 177**
RESULTAT COURANT	**188 503**	**51 319**
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	-	-
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	678	-
Résult. exceptionnel	**- 678**	**-**
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	**1 551**	**13 952**
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**186 275**	**37 367**

ANDRE & ASSOCIES BAKER TILLY

Etats de synthèse au 30/06/2016

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR EURO

COMPTE DE RESULTAT (DEGATS)

	du 01/07/15 au 30/06/16	du 01/07/14 au 30/06/15
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	2 111 672	2 830 842
Produits des activités annexes	1 570	1 200
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	90 852	83 027
Autres produits gestion cour.	2 616	0
Reprise de provisions & transfert de charges	1 675	-
Total produits fonctionnement	**2 208 385**	**2 915 068**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	251 545	136 343
Charges sociales et fiscales	149 250	80 808
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	209 273	188 175
Consommations	1 144 088	642 747
Services extérieurs	150 598	68 376
Autres services extérieurs	116 698	89 012
Impôts,taxes et vers. assim.	1 312	1 525
Autres charges courantes gest	136 124	102 634
Dot. Amortiss. & Provisions	7 637	5 575
Total charges fonction.	**2 166 524**	**1 315 195**
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	**41 861**	**1 599 874**
Produits financiers	68 064	132 786
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	4 309	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	**63 755**	**132 786**
RESULTAT COURANT	**105 616**	**1 732 660**
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	-	2 800
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	-	-
Résult. exceptionnel	**-**	**2 800**
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	**16 335**	**31 869**
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**89 281**	**1 703 591**

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 10 108 731,60 Résultat (Bénéfice) :275 556,07

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28 octobre 2016 par le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour valoriser le stock de marchandises.
- Provisions : toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de la Fédération à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.
- Charges à payer au titre des dégâts de gibiers : la charge à payer à la date de clôture concerne les dossiers des exercices antérieurs non encore soldés et les dossiers de la campagne 2015/2016 qui seront indemnisés dès que les cours des différentes denrées endommagées auront été déterminés. A la date de clôture, lorsque les cours définitifs n'étaient pas fixés, les prix qui ont été retenus sont ceux issus des barèmes moyens arrêtés en CNI ou à défaut les cours du marché. S'agissant des quantités indemnisées, ce sont celles issues des déclarations provisoires et des déclarations de perte de récolte qui ont été retenues. Le rendement moyen a été retenu pour évaluer les quantités à indemniser.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : NON APPLICABLE

Frais de recherche : NON APPLICABLE

ANNEXE

Fonds commercial : NON APPLICABLE

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	86 280,80	8 001,46	7 613,45	86 668,81
Immo. corporelles	1 518 080,88	2 710 855,55	35 938,29	4 192 998,14
Immo. financières	4 029,27	2 190,50	1 150,00	5 069,77
TOTAL	1 608 390,95	2 721 047,51	44 701,74	4 284 736,72
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	82 065,83	8 458,72	7 613,45	82 911,10
Immo. corporelles	1 099 698,02	42 713,21	35 260,53	1 107 150,70
Autres immo. financ,	-	-	-	-
TOTAL	1 181 763,85	51 171,93	42 873,98	1 190 061,80

Créances représentées par des effets de commerce : NON APPLICABLE

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
Actif immobilisé	3 094 674,92	3 200,00	3 091 474,92
Actif circulant et charges d'avance	7 014 056,69	5 414 056,69	1 600 000,00
TOTAL	10 108 731,61	5 417 256,69	4 691 474,92

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Autres produits à recevoir ..... 24 660,00 Euros

Valeurs mobilières de placement :

Des contrats de capitalisation ont été souscrits sur cette année pour une valeur de 4 000 000 Euros, dont 1 600 000 Euros sont nantis en garantie de l'emprunt auprès de l'établissement de crédit affiché au passif.

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges constatées d'avance ordinaires liées à l'exploitation normale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

Charges à répartir : NON APPLICABLE

ANNEXE

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales NON APPLICABLE

Provisions :

Provision pour risques et charges de 35 479,00 Euros.

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	plus 1 an - 5ans	A + de 5 ans
Etabliss. de crédit	1 784 620,25	41 599,21	332 149,88	1 410 871,16
Dettes financières diverses	500,00	500,00	-	-
Fournisseurs	755 997,75	755 997,75	-	-
Dettes fisc. & sociales	157 248,44	157 248,44		-
Dettes Immobilisations et comptes rattachés	27 651,71	27 651,71	-	-
Autres dettes	1 146 577,78	1 146 577,78	-	-
Produits const. d'av.	466 978,64	466 978,64	-	-
TOTAL	4 339 574,57	2 596 553,53	332 149,88	1 410 871,16

Dettes représentées par des effets de commerce : NON APPLICABLE

Charges à payer incluses dans les dettes du bilan :

Emprunts et dettes établissements de crédit Euros..... 1 636,00 Euros
Fournisseurs ..... 63 821,78 Euros
Dettes fiscales et sociales..... 94 294,52 Euros
Autres dettes ..... 1 083 869,45 Euros

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'activité ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

ANNEXE

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits de fonctionnement :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : NON APPLICABLE

La fédération n'est pas fiscalisée.

Autres éléments significatifs : NON APPLICABLE

5. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants : NON APPLICABLE

Effectif moyen :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise & Techniciens	6	
Employés	6	
Apprentis	0	
TOTAL	17	-

Engagements donnés :

Effets escomptés non échus ..... Euros
Avals & cautions ..... Euros
Crédit-bail mobilier ..... Euros
Crédit-bail immobilier ..... Euros
Autres engagements..... Euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ne sont pas recensés dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2016
Un contrat a été souscrit auprès d'un organisme extérieur.

Dettes garanties par des suretés réelles :

	Dettes Garanties	Montant des suretés
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 782 984,25	1 600 000,00
Dettes fournisseurs et autres	-	-
TOTAL	1 782 984,25	1 600 000,00

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2016

Aux Membres,

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR
RD 105 – Les Essarts – CS10030
21490 NORGES LA VILLE CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre groupement, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre groupement, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

A titre informatif, nous vous indiquons que des remboursements de frais sur justificatifs ont été faits aux administrateurs :

Belin	3 398.07€	Lambert	1 387.47 €	Rousseau	1 019.75 €
Bordet	1 110.77 €	Monot	1 774.43 €	Sanz	2 218.33 €
Chalumeau	1 258.78 €	Naulot	648.60 €	Sirdey	944.30 €
Hennequin	1 293.64 €	Rigaud	4 196.47 €		

Ces remboursements de frais ne sont pas des conventions réglementées à proprement parler et sont conformes à la réglementation applicable aux fédérations départementales de chasseurs et à l'article 8 des statuts.

Fait à Fontaine les Dijon, le 7 Avril 2017

Le commissaire aux comptes

Marie-France PERRIN
Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de Dijon

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 16 AVRIL 2016

- Accueil par le Président
- Composition du bureau de l'AG : idem au bureau du Conseil d'Administration : résolution adoptée à l'unanimité
- Rappel quant à la possibilité de vote individuel (délai d'inscription : 12h)

- Remerciements aux personnalités présentes en tribune et dans la salle dont, M. représentant la Mairie de Dijon, M. Loïc BOURGEOT, Sous-préfet de Montbard, M. Rémi DELATTE, Député de la Côte-d'Or, M. Eric DUMOULIN, Directeur départemental de la Protection des Populations, M. Hubert LEFRANC Vice-président de l'AFMT.

- Rappel des personnalités représentées ou excusées

- Minute de silence en mémoire des adhérents et compagnons de chasse disparus (Présidents de Sociétés de chasse)

- Rapport moral du Président Pascal SECULA
- Rapport d'activité du Secrétaire Fédéral Michel MONOT
- Rapport de l'Expert-comptable au 30 juin 2015 (M. Jean-Claude ANDRÉ)
- Rapport Général sur les comptes annuels et Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, au 30 juin 2015 (Mme Marie-France PERRIN)

- Énoncé du protocole de vote suite à la clôture du bureau d'inscription à 11h35

- Présentation budget prévisionnel 2016-2017 par Dominique RIGAUD (Trésorier) pour la partie "Fonctionnement" et par Jean-Marc BELIN (Vice-président) pour la partie "Dégâts" et "Budget consolidé".
- Présentation de la corrélation "nombre de prélèvements sangliers / montant des cotisations" et "emprunt Maison de la Chasse & de la Nature" par Pascal SECULA (Président).

- Présentation des différentes propositions de cotisations et contributions territoriales 2016-2017 soumises à approbation par Pascal SECULA (Président).

- Proposition dates d'ouverture et fermeture 2016-2017 par Michel CHALUMEAU (Vice-président) :
  1er juin : battue du sanglier avec autorisation préfectorale et chasse individuelle sanglier et chevreuil et le daim (approche et affût) sans autorisation, chasse individuelle du renard ;
  21 août/31 janvier : oiseaux d'eau & migrateurs ;
  27 août/11 novembre : caille & tourterelle ;
  18 septembre/10 février : pigeons & grives ;
  18 septembre : ouverture générale ;
  18 septembre/20 février : bécasses & tourterelles ;
  18 septembre/25 décembre : perdrix & faisans ;
  2 octobre/23 octobre : lièvre ;

1er septembre : cerf et mouflon à l'approche ;
15 octobre : cerf, chevreuil & daim en battue ;
28 février : fermeture battue ;
15 septembre/31 mars : vénerie (décret national)

- Présentation des résolutions proposées :

  - Budget Dégâts
    - Affiliation titulaire plan de chasse : inchangée à 60 €
    - Bracelet sanglier hors parc : changé à 30 €
    - Bracelet sanglier parc agréé : inchangé à 10 €
    - Bracelet chevreuil : changé à 20 €
    - Bracelet cerf CEMC2 : inchangé à 550 €
    - Bracelet cerf CEMC1 : inchangé à 440 €
    - Bracelet CEMC cerf indifférencié : inchangé à 495 €
    - Bracelet CEF biche : changé à 125 €
    - Bracelet CEIJC jeunes cervidés : changé à 85 €
    - Bracelet CEF/CEIJC biche/jeune cervidés fusionné : changé à 105 €

  - Budget Fonctionnement
    - Timbre fédéral : inchangé à 70 €
    - Timbre fédéral jeune chasseur de 16 à 21 ans : inchangé à 1 €
    - Timbre fédéral nouveau chasseur – de 21 ans & 1ère validation nationale : 1 €
    - Timbre fédéral nouveau chasseur + de 21 ans & 1ère validation nationale : 30 €
    - Timbre fédéral temporaire : 9 jours : inchangé à 35 € ; 3 jours : inchangé à 18 €
    - Timbre fédéral temporaire nouveau chasseur : 9 jours à 18 € ; 3 jours à 9 €
    - Contrat service petit gibier à l'hectare de plaine : inchangé à 0,10 €/ha
    - Timbre départemental Grand Gibier : inchangé à 15 €
    - Timbre départemental Grand Gibier -21 ans : inchangé à 1 €
    - Timbre départemental Grand Gibier temporaire : 9 jours à 10,5 € ; 3 jours à 7,50 €
    - Timbre dépt. Grand Gibier temp. 1ère validation : 9 jours à 5,25 € ; 3 jours à 3,75 €

- Procédure du scrutin :
  - Annonce des voix inscrites : **3.601** voix territoire (2.886 n_{-1})
  - Voix individuelles recensées : **1.082** voix individuelle ayant des pouvoirs
  - Voix individuelles enregistrées ce matin : **43** (26 n_{-1})
  - Voix exprimables : **4.726** = 3.601 + 1.082 + 43 (3.856 n_{-1})

Les voix *pour* sont comptabilisées par déduction des voix *contre* et des *abstentions*.

- Approbation des résolutions :

1ère résolution : approbation des comptes au 30/06/2015, quitus accordé au C.A. pour sa gestion, approbation du PV de l'AGO 18/04/2015, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes (art. L 612-5 du Code du Commerce).

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

2ème résolution : affectation du résultat (2014-2015) de **+1.740.957,84 €**

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

3ème Résolution : approbation du budget prévisionnel 2016-2017 (compte fonctionnement + compte dégâts + cotisations statutaires) en excédent de **32.000 €**

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

4ème résolution : approbation des montants des prix de bracelets tels que présentés

46 voix contre
0 voix abstention
4.680 voix pour : **résolution adoptée à la majorité**

5ème résolution : adoption du vœu présenté par le président concernant l'avis de la fédération à propos des battues administratives

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

6ème résolution : ratification des dates d'ouverture et de fermeture telles que présentées hors les dates fixées nationalement

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

7ème résolution : Mandat donné au président pour agir dans la perspective du rapprochement des anciennes régions Bourgogne & Franche-Comté

21 voix contre
0 voix abstention
4.705 voix pour : **résolution adoptée à la majorité**

- Questions diverses

- Allocution de clôture du Président Pascal SECULA
- Allocution de M. Loïc BOURGEOT Sous-préfet de Montbard

- Trompes de chasse (Rallye des Trompes de l'Ouche) puis banquet annuel lors duquel sont remises les médailles d'Honneur de la Fédération.

Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration – résultats des votes :

M. Dominique	NAULOT	4 298
M. Pascal	SECULA	4 166
M. Jean-Philippe	SANZ	4 082
M. Gabriel	HENNEQUIN	3 677
M. Michel	CHALUMEAU	3 676
M. Michel	MONOT	3 674
M. Didier	LEPINE	3 257
M. Stéphane	PIGUET	1 994
M. Gérard	MUTIN	1 965
M. John	CHAMBELLANT	1 547
M. Michel	MONDET	1 253
M. Jacques	VIARDOT	1 113

BUDGET FONCTIONNEMENT 2017/2018

ANDRE & ASSOCIES
BAKER TILLY

	Réalisé 2015/2016	Budget 2016/2017	Budget 2017/2018
Achats Marchandises	37 585	39 700	37 250
Fonctionnement et petit équipement	84 223	58 500	68 850
Frais administratifs et bancaires	5 751	8 150	5 900
Communication	107 620	129 500	76 400
Locaux Dijon	12 883	7 250	22 100
Locaux Norges-La-Ville	8 642	8 100	28 600
Honoraires	55 247	54 500	34 300
Assurances	6 030	11 550	13 000
Documentation	626	4 000	500
Cotisations (FRC, FNC, SNCF, …)	62 323	73 800	66 550
Vie Associative (loc. AG, CTL, Secteurs)	17 573	20 000	9 000
Sous-traitance	21 600	1 300	0
Permis de chasse (quote-part Norges)	385	250	250
Veille sanitaire	26 650	41 000	3 000
Frais de déplacements (Permanents)	12 536	10 200	10 000
Frais de déplacements (CA)	21 957	24 500	23 800
Frais de Mission	7 500	3 150	1 500
Frais de réception AG & Autres	26 639	26 400	25 900
Projets Petits Gibiers	121 937	140 000	193 600
Impôts et taxes	10 489	43 150	15 850
Intérêts emprunt "nouveau Siège"	4 759	16 550	16 050
Frais de personnel	370 225	345 550	391 450
Divers	3 449	2 450	2 350
Amortissements	44 213	83 900	122 100
TOTAL CHARGES	1 070 844	1 153 450	1 168 300

	Réalisé 2015/2016	Budget 2016/2017	Budget 2017/2018
Contrats de service PG	4 206	4 000	4 000
Ventes diverses de marchandises	38 084	32 700	32 700
Participations des candidats (permis)	5 391	3 500	1 700
Subventions Conseil Régional	35 000	9 000	10 000
Dommages et intérêts s/transactions	6 305	3 000	3 000
Cotisations fédérales (permis)	838 636	831 000	820 400
Contribution projet MCN	112 850	109 000	105 000
Subventions Guichet Unique	43 172	43 000	43 100
Participations chasseurs Guichet Unique	43 441	52 000	52 300
Affiliations Stés de Chasse à FDC	84 000	78 600	84 000
Produits divers et exceptionnels	39 531	9 100	9 100
Revenus financiers	6 503	10 100	3 000
TOTAL PRODUITS	1 257 118	1 185 000	1 168 300
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	186 275	31 550	0

BUDGET DÉGÂTS 2017/2018

ANDRE & ASSOCIES
BAKER TILLY

	Réalisé 2015/2016	Budget 2016/2017	Budget 2017/2018
Indemnisation dégâts	1 095 768	800 000	800 000
Vacations estimateurs et indemnités Km	193 574	200 000	215 000
Achats bracelets cervidés et sangliers	26 887	30 400	36 400
Subventions - appel à projet GG	23 390	0	33 400
Subventions intercultures / jachères	0	0	0
Ferme Petite Montagne	12 318	17 660	17 700
Clôtures : entretien et achats	75 289	1 700	0
Clôtures : conventions (subv. à l'entretien)	107 964	95 000	95 000
Veille sanitaire GG	0	0	31 000
Frais de fonctionnement	105 168	84 790	113 800
Communication	0	50 100	63 200
Local de stockage	14 400	3 000	0
Frais de déplacement	16 690	16 550	13 000
Frais de mission	0	0	1 500
Honoraires	77 352	74 500	68 950
Impôts et taxes	17 647	7 000	2 600
Intérêts emprunt "nouveau siège"	4 309	16 550	16 050
Charges de personnel	402 578	345 550	365 050
Schéma Dép. de Gestion Cynégétique	0	0	0
Investissements (amortissements)	7 637	56 800	122 200
TOTAL CHARGES	**2 180 970**	**1 799 600**	**1 994 850**

	Réalisé 2015/2016	Budget 2016/2017	Budget 2017/2018	
			sol. 1	sol. 2
Bracelets : sangliers	*584 640*	*429 000*	*551 250*	*367 500*
Participations des territoires	*440 216*	*404 440*	*453 425*	*685 805*
Avoirs sur réattributions Sangliers N-1	*-14 115*	*-65 440*	*-27 240*	*-27 240*
Sous-total Massifs Sangliers	1 010 741	768 000	977 435	1 026 065
Bracelets : Cervidés	560 950	462 000	434 715	415 085
Bracelets : Chevreuils	351 718	286 000	319 000	290 000
Bracelets : Sangliers parcs	12 155	12 100	11 500	11 500
Timbre Départemental Grand Gibier	166 277	163 000	163 200	163 200
Timbre National Grand Gibier	90 852	79 000	79 000	79 000
Revenus Financiers	68 064	23 500	7 000	7 000
Autres Produits et activités annexes	9 496	6 000	3 000	3 000
TOTAL PRODUITS	**2 270 252**	**1 799 600**	**1 994 850**	**1 994 850**
RÉSULTAT DÉGÂTS	**89 282**	**0**	**0**	**0**
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT (report)	**186 275**	**31 550**	**0**	**0**
RÉSULTAT FÉDÉRATION	**275 557**	**31 550**	**0**	**0**

RESOLUTIONS soumises à l'approbation de l'ASSEMBLEE GENERALE du 22 AVRIL 2017

Résolution n° 1

Suite à l'installation dans ses nouveaux locaux le 29 août 2016, l'Assemblée Générale approuve la domiciliation du Siège de la Fédération départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or à la Maison de la Chasse et de la Nature, sise Route Départementale 105, lieu-dit "Les Essarts" à NORGES-LA-VILLE (21490), entérine la mise à jour de l'article 4 des statuts fédéraux "*durée et siège social*", et en conséquence, approuve ses statuts modifiés.

Résolution n° 2

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2016, du rapport moral du Président présenté en début d'Assemblée Générale, du rapport d'activités, du rapport sur les Comptes Annuels et du Rapport Spécial du Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées, l'Assemblée Générale décide :

- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2016,
- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2016 arrêtés par le Conseil d'Administration tels qu'ils vous ont été présentés,
- de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion dudit exercice,
- d'approuver la convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce présentée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions entre la société et ses dirigeants.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016, s'élevant à 275.556,07 Euros, en report à nouveau.

Résolution n° 4

En application de l'article 5 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Gérard MUTIN prononcée par le Conseil d'Administration fédéral du 07 avril 2017, en remplacement – jusqu'au terme de son mandat électif, le 30 juin 2022 – de M. Didier LEPINE, démissionnaire de ses fonctions d'Administrateur fédéral le 22 mars 2017.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve les budgets 2017/2018 suivants :

- budget de fonctionnement,
- budget dégâts,

ainsi que le montant des cotisations statutaires.

Résolution n° 6

Pour contribuer au financement du budget dégâts de gibiers, il vous est proposé de retenir l'une des solutions suivantes :

- **Solution n°1 : l'équilibre budgétaire est atteint par la revalorisation des bracelets** :
  - Bracelets Sangliers portés au prix de 45 €, complétés de la participation des territoires, à hauteur du financement des dégâts sangliers par massif,
  - Bracelets Grands Cervidés :
    - bracelets "coiffés" portés au prix de 250 € pour les Cerfs D "daguets", 450 € pour les Cerfs C1, 560 € pour les cerfs C2 et 505 € pour les Cerfs Indifférenciés,
    - bracelets Biches portés au prix de 135 €,
    - bracelets Jeunes Cervidés portés au prix de 95 €
    - bracelets "Biches - Jeunes indifférenciés" portés au prix de 115 €
  - Bracelets Chevreuils portés au prix de 22 €
  - Timbre Départemental Grand Gibier annuel maintenu au prix de 15 € et décliné, dans ses différentes variantes, selon les mêmes modalités que la saison précédente ;
- **Solution n°2 : l'équilibre budgétaire est atteint par la revalorisation de redevance territoriale** :
  - Bracelets Sangliers maintenus au prix de 30 €, complétés de la participation des territoires, à hauteur du financement des dégâts sangliers par massif,
  - Bracelets Grands Cervidés :
    - bracelets "coiffés" portés au prix 250 € pour les Cerfs D "daguets", et maintenus à 440 € pour les Cerfs C1, 550 € pour les Cerfs C2 et 495 € pour les Cerfs Indifférenciés,
    - bracelets Biches maintenus au prix de 125 €
    - bracelets Jeunes Cervidés maintenus au prix de 85 €
    - bracelets "Biches - Jeunes indifférenciés" maintenus au prix de 105 €
  - Bracelets Chevreuils maintenus au prix de 20 €
  - Timbre Départemental Grand Gibier annuel maintenu au prix de 15 € et décliné, dans ses différentes variantes, selon les mêmes modalités que la saison précédente

Résolution n° 7

Il vous est proposé de ratifier la proposition des dates d'ouvertures et de fermetures telles que présentées, hors les dates d'ouvertures et de fermetures fixées nationalement.

PROPOSITIONS POUR VOS COTISATIONS 2017/2018

Affiliation des territoires (Plan de Chasse, adhésion volontaire, …)	60 €

Participation des territoires (à l'Ha en plan de chasse corrigé) *indexée sur le "poids dégâts de chaque massif sanglier ; complémentaire du plan de chasse SAI*

		solution 1	**solution 2**
Prix du bracelet Sanglier		45 €	30 €
Prix du bracelet Sanglier parc (agréé)		10 €	10 €
Prix du bracelet Chevreuil		22 €	20 €
Prix du bracelet Cerf	CEMC2	560 €	550 €
	CEMC1	450 €	440 €
	CEMD - *Daguets*	250 €	250 €
	CEMC - *Indifférencié*	505 €	495 €
	CEF - *Biche*	135 €	125 €
	CEIJC - *Jeune*	95 €	85 €
	CEIFJC - *Biche/Jeune indifférencié*	115 €	105 €

Prix du Contrat de Services Petit Gibier (à l'Ha de plaine)	0,10 €/Ha

Prix du Timbre Fédéral - Validation annuelle		70 €
Jeunes de 16 ans jusqu'à la date anniversaire des 21 ans - Validation annuelle		1 €
Prix du Timbre Fédéral - Validation temporaire	9 jours	35 €
	3 jours	18 €
"Nouveau Chasseur" +21 ans ; 1ère validation annuelle nationale		30 €
"Nouveau Chasseur" -21 ans ; 1ère validation annuelle nationale		1 €
Prix du Timbre Fédéral - Validation temporaire "Nouveau Chasseur" ; 1ère validation	9 jours	18 €
	3 jours	9 €

Timbre Départemental Grand Gibier - Validation annuelle		15 €
Timbre Départemental Grand Gibier -21 ans - Validation annuelle		1 €
Timbre Départemental Grand Gibier Validation temporaire	9 jours	10,50 €
	3 jours	7,50 €
Timbre Départemental Grand Gibier 1ère validation - Validation temporaire	9 jours	5,25 €
	3 jours	3,75 €

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Maison de la Chasse et de la Nature
RD 105 - Lieu-dit "Les Essarts"
CS 10030 - 21490 NORGES-LA-VILLE Cedex
Tél. 03.80.53.00.75 - Fax 03.80.53.00.74
e-mail : accueil@fdc21.com

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

IMP. JACQUELIN F. - BEAUNE - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : JULIEN SERE